

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES VOSGES

Nombre de membres : Date de convocation : d'affichage : idem

En exercice : 14 24/05/2024

Présents : 11

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOCELLES
N° délibération : 262024
Séance du 31/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain WOIRGNY, Maire.

Présents : A. WOIRGNY, B. LETOFFE, G. DEMONDION, J. OLIOT,
J-C. CLEMENT, J-L. XEMAIRE, E. MOREL, A. LOUIS,
M. CAEL, P. ALBISER, E. MELLOUKI

Absents excusés : S. PARMENTIER, M. BREDELET, B. PETITJEAN

Procurations : S. PARMENTIER à A. WOIRGNY – B. PETITJEAN à A. LOUIS

Vote : 13 Pour

Secrétaire : Madame Maryse CAEL

Objet : DM1 Budget Eau

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Modifie le **budget Eau** ainsi qu'il suit :

- Article 61521 : - 2 000,00 € (Bâtiments publics)
- Article 658 : + 2 000,00 € (Charges diverses de gestion courante)
- Article 2158 : - 2 364,00 € (Autres)
- Article 2156 : + 2 364,00 € (Matériel spécifique d'exploitation) - Compteurs

Pour extrait conforme,
Le 03 juin 2024
Le Maire,
Alain WOIRGNY



Alain WOIRGNY

Alain WOIRGNY
2024.06.03 09:49:23 +0200
Ref:6609023-9897743-1-D
Signature numérique
le Maire

La Secrétaire,
Madame Maryse CAEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES VOSGES

Nombre de membres : Date de convocation : d'affichage : idem

En exercice : 14 24/05/2024

Présents : 11

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOCELLES
N° délibération : 272024
Séance du 31/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain WOIRGNY, Maire.

Présents : A. WOIRGNY, B. LETOFFE, G. DEMONDION, J. OLIOT,
J-C. CLEMENT, J-L. XEMAIRE, E. MOREL, A. LOUIS,
M. CAEL, P. ALBISER, E. MELLOUKI

Absents excusés : S. PARMENTIER, M. BREDELET, B. PETITJEAN

Procurations : S. PARMENTIER à A. WOIRGNY – B. PETITJEAN à A. LOUIS

Vote : 12 Pour – 1 Abstention (E. MELLOUKI)

Secrétaire : Madame Maryse CAEL

Objet : Contrat Emploi Compétence (CEC)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à 12 Voix Pour et 1 Abstention :

De renouveler le Contrat Emploi Compétence actuel de Monsieur Denis DEMANGE à compter du 1^{er} juin 2024 pour une durée de 6 mois et un temps de travail hebdomadaire de 20 heures avec une aide financière de l'Etat à hauteur de 50 % du taux brut du SMIC par heures travaillées.

Pour extrait conforme,
Le 03 juin 2024
Le Maire,
Alain WOIRGNY



Alain WOIRGNY

Alain WOIRGNY
2024.06.03 09:49:42 +0200
Ref:6609051-9897787-1-D
Signature numérique
le Maire

La Secrétaire,
Madame Maryse CAEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES VOSGES

Nombre de membres : Date de convocation : d'affichage : idem

En exercice : 14 24/05/2024

Présents : 11

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOCELLES
N° délibération : 282024
Séance du 31/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain WOIRGNY, Maire.

Présents : A. WOIRGNY, B. LETOFFE, G. DEMONDION, J. OLIOT,
J-C. CLEMENT, J-L. XEMAIRE, E. MOREL, A. LOUIS,
M. CAEL, P. ALBISER, E. MELLOUKI

Absents excusés : S. PARMENTIER, M. BREDELET, B. PETITJEAN

Procurations : S. PARMENTIER à A. WOIRGNY – B. PETITJEAN à A. LOUIS

Vote : 13 Pour

Secrétaire : Madame Maryse CAEL

Objet : Révision des loyers

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'augmenter les loyers des logements communaux de 3,50 %, selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE, à compter du 1^{er} août 2024.

Pour extrait conforme,
Le 03 juin 2024
Le Maire,
Alain WOIRGNY



Alain WOIRGNY

Alain WOIRGNY
2024.06.03 09:50:02 +0200
Ref:6609053-9897792-1-D
Signature numérique
le Maire

La Secrétaire,
Madame Maryse CAEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES VOSGES

Nombre de membres : Date de convocation : d'affichage : idem

En exercice : 14 24/05/2024

Présents : 11

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOCELLES
N° délibération : 292024
Séance du 31/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain WOIRGNY, Maire.

Présents : A. WOIRGNY, B. LETOFFE, G. DEMONDION, J. OLIOT,
J-C. CLEMENT, J-L. XEMAIRE, E. MOREL, A. LOUIS,
M. CAEL, P. ALBISER, E. MELLOUKI

Absents excusés : S. PARMENTIER, M. BREDELET, B. PETITJEAN

Procurations : S. PARMENTIER à A. WOIRGNY – B. PETITJEAN à A. LOUIS

Vote : 13 Pour

Secrétaire : Madame Maryse CAEL

Objet : Contribution des communes de résidence aux charges des écoles de Docelles

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Que la contribution des communes de résidence aux charges de fonctionnement des écoles de Docelles pour l'année scolaire 2023-2024 sera de :

⇒ École maternelle : 768 €

⇒ École primaire : 366 €

Soit : Commune de Xamontarupt : 2 enfants en école primaire = 732 €

Pour extrait conforme,
Le 03 juin 2024
Le Maire,
Alain WOIRGNY



Alain WOIRGNY

Alain WOIRGNY
2024.06.03 09:50:22 +0200
Ref:6609087-9897834-1-D
Signature numérique
le Maire

La Secrétaire,
Madame Maryse CAEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES VOSGES

Nombre de membres : Date de convocation : d'affichage : idem

En exercice : 14 24/05/2024

Présents : 11

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOCELLES
N° délibération : 302024
Séance du 31/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain WOIRGNY, Maire.

Présents : A. WOIRGNY, B. LETOFFE, G. DEMONDION, J. OLIOT,
J-C. CLEMENT, J-L. XEMAIRE, E. MOREL, A. LOUIS,
M. CAEL, P. ALBISER, E. MELLOUKI

Absents excusés : S. PARMENTIER, M. BREDELET, B. PETITJEAN

Procurations : S. PARMENTIER à A. WOIRGNY – B. PETITJEAN à A. LOUIS

Vote : 13 Pour

Secrétaire : Madame Maryse CAEL

Objet : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2023 (R.P.Q.S.)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (R.P.Q.S.) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, à Madame la Préfète et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le R.P.Q.S. doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Pour extrait conforme,
Le 03 juin 2024
Le Maire,
Alain WOIRGNY



Alain WOIRGNY
2024.06.03 09:50:40 +0200
Ref:6609100-9897850-1-D
Signature numérique
le Maire

La Secrétaire,
Madame Maryse CAEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Maryse CAEL', written over a horizontal line.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES VOSGES

Nombre de membres : Date de convocation : d'affichage : idem

En exercice : 14 24/05/2024

Présents : 11

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOCELLES
N° délibération : 312024
Séance du 31/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain WOIRGNY, Maire.

Présents : A. WOIRGNY, B. LETOFFE, G. DEMONDION, J. OLIOT,
J-C. CLEMENT, J-L. XEMAIRE, E. MOREL, A. LOUIS,
M. CAEL, P. ALBISER, E. MELLOUKI

Absents excusés : S. PARMENTIER, M. BREDELET, B. PETITJEAN

Procurations : S. PARMENTIER à A. WOIRGNY – B. PETITJEAN à A. LOUIS

Vote : 13 Pour

Secrétaire : Madame Maryse CAEL

Objet : Avenant n°3 à la convention de travaux n° P09RD80H090 du 15/11/2016 – DOCELLES – Papeterie LANA – Requalification phase 3 T

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'un projet d'avenant n°3 à la convention de travaux n° P09RD80H090 du 15/11/2016 – DOCELLES – Papeterie LANA – Requalification phase 3 T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant définitif.

Pour extrait conforme,
Le 03 juin 2024
Le Maire,
Alain WOIRGNY



Alain WOIRGNY

Alain WOIRGNY
2024.06.03 09:51:00 +0200
Ref:6609102-9897852-1-D
Signature numérique
le Maire

La Secrétaire,
Madame Maryse CAEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES VOSGES

Nombre de membres : Date de convocation : d'affichage : idem

En exercice : 14 24/05/2024

Présents : 11

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOCELLES
N° délibération : 322024
Séance du 31/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain WOIRGNY, Maire.

Présents : A. WOIRGNY, B. LETOFFE, G. DEMONDION, J. OLIOT,
J-C. CLEMENT, J-L. XEMAIRE, E. MOREL, A. LOUIS,
M. CAEL, P. ALBISER, E. MELLOUKI

Absents excusés : S. PARMENTIER, M. BREDELET, B. PETITJEAN

Procurations : S. PARMENTIER à A. WOIRGNY – B. PETITJEAN à A. LOUIS

Vote : 13 Pour

Secrétaire : Madame Maryse CAEL

Objet : Relocation appartement au 7 rue de la Libération

Suite au départ de Madame LOUNIS Linda et de Monsieur CHANEL Hugo prévu le 20 juin 2024, au 7 rue de la Libération,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne tout pouvoir au Maire pour relouer cet appartement.

Le loyer mensuel est fixé à 416,90 €.

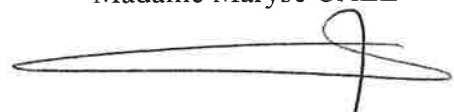
Pour extrait conforme,
Le 03 juin 2024
Le Maire,
Alain WOIRGNY



Alain WOIRGNY

Alain WOIRGNY
2024.06.03 09:51:19 +0200
Ref:6609141-9897904-1-D
Signature numérique
le Maire

La Secrétaire,
Madame Maryse CAEL



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES VOSGES

Nombre de membres : Date de convocation : d'affichage : idem

En exercice : 14 24/05/2024

Présents : 11

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOCELLES
N° délibération : 332024
Séance du 31/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain WOIRGNY, Maire.

Présents : A. WOIRGNY, B. LETOFFE, G. DEMONDION, J. OLIOT,
J-C. CLEMENT, J-L. XEMAIRE, E. MOREL, A. LOUIS,
M. CAEL, P. ALBISER, E. MELLOUKI

Absents excusés : S. PARMENTIER, M. BREDELET, B. PETITJEAN

Procurations : S. PARMENTIER à A. WOIRGNY – B. PETITJEAN à A. LOUIS

Vote : 10 Pour – 3 Abstentions (M. CAEL, A. LOUIS, B. PETITJEAN)

Secrétaire : Madame Maryse CAEL

Objet : Créances irrécouvrables – admissions en non-valeur – budget eau

Suite à une demande d'admission en non-valeur pour le budget Eau, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide à 10 Voix Pour et 3 Abstentions d'admettre en non-valeur sur le budget Eau la pièce suivante :

(Liste 7035900233)

- | | |
|-----------------------------------|---------|
| - 2015 R-1-328 pour un montant de | 41,60 € |
| - 2015 R-1-328 pour un montant de | 4,62 € |

Total : 46,22 €

Les crédits seront votés compte 6541.

Pour extrait conforme,
Le 03 juin 2024
Le Maire,
Alain WOIRGNY



Alain WOIRGNY

Alain WOIRGNY
2024.06.03 09:51:38 +0200
Ref:6609142-9897905-1-D,
Signature numérique
le Maire

Secrétaire,
Madame Maryse CAEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES VOSGES

Nombre de membres : Date de convocation : d'affichage : idem

En exercice : 14 24/05/2024

Présents : 11

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOCELLES

N° délibération : 342024

Séance du 31/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain WOIRGNY, Maire.

Présents : A. WOIRGNY, B. LETOFFE, G. DEMONDION, J. OLIOT,
J-C. CLEMENT, J-L. XEMAIRE, E. MOREL, A. LOUIS,
M. CAEL, P. ALBISER, E. MELLOUKI

Absents excusés : S. PARMENTIER, M. BREDELET, B. PETITJEAN

Procurations : S. PARMENTIER à A. WOIRGNY – B. PETITJEAN à A. LOUIS

Vote : 13 Pour

Secrétaire : Madame Maryse CAEL

**Objet : Convention avec l'association ASCA (Action Solidarité Cause Animale) –
Gestion des chats errants**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de convention établi avec l'association ASCA (Action Solidarité Cause Animale).
Cette association propose de limiter la prolifération des chats errants en milieu urbain tout en maintenant une population suffisante pour lutter contre des espèces nuisibles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte la convention ASCA (Action Solidarité Cause Animale),
- Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget chaque année,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le 03 juin 2024
Le Maire,
Alain WOIRGNY



Alain WOIRGNY

Alain WOIRGNY, Secrétaire,
2024.06.03 09:51:59 +0200
Ref:6609240-988054118
Signature numérique
le Maire